



probleme sur fiche de paie

Par **taskane**, le **13/03/2013** à **20:44**

Bonsoir a tous

je vien vers vous car jai des petit soucis sur mes fiche de paie 2011. Je me suis retrouver en arret maladie pour depression au mois de mars 2011. Je vien de reprendre le travail mi-janvier 2013. Le soucis etant sur une de mes fiche de paie je me retrouve avec -3200euros cest afficher

Absence nov 11. -1470

Absence dec 11. -1470

Absence. -1470

Et mon net et a -3200euros en etant en arret cest moi qui devrait des sous a mon employeur???

La personelement je ne comprend plus. En plus jai etait declarer non apte par le medecin du travail. Il mon proposer un autre poste que jai accepter mes maintenant sa recommence mes chef me font la misere et si sa continue je vais retomber en depression. Mes je nest pas revu le medecin du travail esce normale? Jai repris depuis le 1 mars et depuis janvier jai toucher que 580 euros de mon salaire. Cest ma reprise du moi de janvier et mes 15 jours de vacances qui mon mis. Jai une femme et 3 enfants en bas age et jaimerais savoir a quel recour jai le drit. Jespere que je suis assez comprehensible et que vous allez pouvoir maider car je suis tres embeter. Merci davance
et

Par **P.M.**, le **13/03/2013** à **21:40**

Bonjour,

Il me paraît difficile de vous répondre sans avoir les feuilles de paie sous les yeux et savoir si vous avez eu un complément de salaire versé par l'employeur au moins au début de votre arrêt et uniquement pendant la période qu'il vous était dû...

Je pense que vous avez demandé des explications à l'employeur et il faudrait savoir quelle a été sa réponse...

Je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'entreprise, d'une organisation syndicale ou même de l'Inspection du Travail...

Par **taskane**, le **13/03/2013** à **21:51**

Re bonsoir

oui je devais avoir des compléments de salaire 5000 euros environ mais j'ai eu une saisie et le reste était pour mes famex 3000 euros. J'ai demandé à mon employeur mais il m'a répondu qu'il m'avait trop perçu alors que non. Je ne sais plus quoi faire. Mais je pense aller à l'inspection du travail. Vous pensez que si j'appelle demain j'aurais un rendez-vous assez vite? Je suis très embêté merci de m'avoir répondu

Par **P.M.**, le **13/03/2013** à **22:46**

J'ignore bien sûr si vous pourrez être reçu rapidement mais l'employeur de toute façon ne peut retenir un trop perçu qui doit être assimilé à une avance sur salaire par des retenues supérieures à 10 % et par ailleurs, il devrait vous justifier ce qu'il considère comme une dette par toutes les explications nécessaires...

Par **taskane**, le **14/03/2013** à **09:39**

Merci de votre réponse je vais aller à l'inspection du travail. Bonne journée à vous